

RACING CLUB DE LENS

Société Anonyme Sportive Professionnelle au capital de 9 294 875 €

**Siège : Stade BOLLAERT, avenue Alfred Maes
62300 LENS**

335 259 990 RCS ARRAS

27 AOUT 2012

DE COMMERCE D'ARRAS

*Extrait certifié
en forme
à l'original*

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 2 JUILLET 2012

L'an deux mille douze,

Le deux juillet,

A 19 heures,

Les membres du conseil d'administration de la société se sont réunis à l'HÔTEL DU GOLF D'ARRAS à ANZIN SAINT AUBIN (Pas-de-Calais), rue Briquet Taillandier.

Sont présents :

- Monsieur Gervais MARTEL,
- la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE représentée par Monsieur Michel FAROUX,
- la société GM FINANCES représentée par Monsieur David ASSEO.

Il est donc constaté que tous les membres du conseil d'administration sont présents et qu'en conséquence, le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Le conseil constate également la présence à cette réunion de Monsieur Gérard LEVEQUE et de Maître Marc TYTGAT.



Le conseil constate qu'il est réuni en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- révocation du Président du conseil d'administration et du Directeur Général,
- nomination d'un administrateur supplémentaire en application de l'article L. 225-17 alinéa 3 du Code de Commerce,
- nomination d'un nouveau Président et nomination d'un nouveau Directeur Général.

1°) Monsieur Michel FAROUX constatant que Monsieur Gervais MARTEL n'a pas été en mesure de réunir les fonds nécessaires d'une part au rachat de la participation du CREDIT AGRICOLE et de NCI dans le capital de GM FINANCES et d'autre part aux besoins financiers du Club, demande en conséquence à Monsieur Gervais MARTEL de remettre son mandat et de démissionner de ses fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général de la SASP RACING DE LENS.

Monsieur Gervais MARTEL répondant à cette demande accepte de démissionner de ses fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général de la SASP RACING CLUB DE LENS.

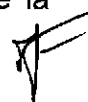
Monsieur Gervais MARTEL indique qu'il entend, avant toute autre considération, préserver les intérêts du Club et de son avenir.

2°) Après avoir constaté que le remplacement de Monsieur Gervais Martel se heurtait à une difficulté dans la mesure où les deux autres administrateurs étaient des personnes morales, le conseil d'administration statuant en application des dispositions de l'article 225-17 du Code de Commerce, décide, à l'unanimité, de nommer un administrateur supplémentaire en la personne de Monsieur Luc DAYAN, né à PARIS le 25 novembre 1957, demeurant à PARIS (75017), 18 rue de Saint Senoch qui sera appelé aux fonctions de Président.

Le Conseil décide que la nomination de Monsieur Luc DAYAN comme administrateur sera d'une durée de 6 années.

Le conseil d'administration désigne Monsieur Luc DAYAN comme nouveau Président du conseil d'administration et Directeur Général de la société pour la durée de ses fonctions d'administrateur.

Le Conseil constate que Monsieur Luc DAYAN a déclaré accepter ses mandats d'administrateur et de Président et Directeur Général de la société RCL.



3°) Monsieur Gervais MARTEL déclare démissionner de son mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Gervais MARTEL de ses fonctions d'administrateur de la SASP RACING CLUB DE LENS.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a horizontal line and a vertical line.